



Salaire non versé deux mois après la période de travail.

Par **petagna**, le **10/01/2008** à **15:13**

J'aimerais savoir quelles démarches entreprendre pour obtenir le versement de sommes dues par une entreprise. Mon fils a travaillé en novembre durant une courte période, pour un commerce de pizzas. Il aurait dû être payé avant le 10 12 2007, mais n'a toujours rien reçu à ce jour: 10 01 2008; il a réclamé une fois, on lui répond qu'il y a eu un changement d'équipe, que la gestion est compliquée, bref, n'importe quoi. rnrnMerci de votre attention,rnrn S.Pétagna